

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2019

---

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD3161

présenté par  
Mme Abba, rapporteure

-----

**ARTICLE 1ER A**

**RAPPORT ANNEXÉ**

À la première phrase de l'alinéa 52, substituer au mot :

« pour »,

les mots :

« , visant à améliorer ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.